

DEPARTEMENT DE
LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE MARMANDE

**VILLE
de
TONNEINS**

Nombre de Membres en
exercice : 28
Présents : 20
Excusés : 8
Procurations : 5

REPUBLIQUE FRANCAISE

+ RAA

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TONNEINS

Séance du 2 septembre 2019

Délibération n° 2019/09/129 - 9 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention signée avec les Pompons Bleus pour la mise en place d'Orchestre à l'Ecole – Ecole Jean-Macé primaire

L'an deux mille dix-neuf et le deux septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Dante RINAUDO, Maire**, à la suite de la convocation du 23 août 2019.

Étaient présents : Monsieur RINAUDO – Madame BORDES – Madame KULTON – Monsieur LAUMET – Madame LOUBIAT MOREAU – Monsieur BRESOLIN – Madame VIDALIE – Monsieur DUFFAU – Monsieur THOURET – Monsieur CRISTOFOLI – Madame FELLET – Monsieur HYON – Madame ROUBET – Monsieur BARD – Monsieur BOUCHAUD – Madame POUYDESSEAU – Madame BOTTECCHIA – Monsieur LAOUANI – Madame AUBERT – Madame LAMARQUE

Excusés : Madame TACCO – Madame VESQUE – Madame LE CHARPENTIER – Madame PUJOLE – Monsieur JEMAIN – Monsieur BARBAS – Monsieur DUROSIER – Monsieur GAIDELLA

Ont donné procuration :

- Madame LE CHARPENTIER à Madame BORDES
- Monsieur BARBAS à Monsieur RINAUDO
- Monsieur GAIDELLA à Monsieur THOURET
- Monsieur DUROSIER à Monsieur LAUMET
- Monsieur JEMAIN à Madame AUBERT

Le quorum est atteint.

Madame Aurore ROUBET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. L'avis de convocation a été affiché conformément à la Loi.

Une convention a été signée pour la mise en place du projet ORCHESTRE A L'ECOLE le 31 juillet 2017.

Quelques ajustements financiers sont à faire suite à l'évolution du projet et aux factures d'entretien des instruments non pris en charge par l'Association des Parents d'Elèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

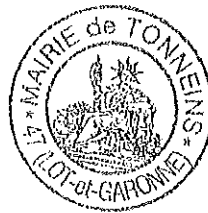
- APPROUVE les clauses de l'avenant n° 2 à la convention signée avec les Pompons Bleus pour la mise en place de l'Orchestre à l'Ecole – Ecole Jean-Macé primaire.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à TONNEINS, le 11 SEP. 2019

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Extrait certifié conforme,
Le Maire,



Dante RINAUDO